

Le 16 juin 2016

PROCÈS-VERBAL de la 115^e séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du conseil de la MRC de Matawinie située au 3184, 1^{ère} Avenue à Rawdon, le jeudi **16 juin 2016** sous la présidence de monsieur Alain Bellemare.

Sont présents formant quorum :

- Monsieur Alain Bellemare, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, vice-président, préfet de la MRC de D'Autray
- Madame Danielle H. Allard, préfète de la MRC de Montcalm
- Monsieur Sylvain Breton, représentant de la MRC de Matawinie
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur Éric Chartré, substitut du préfet de la MRC de L'Assomption
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Madame Huguette Émond, représentante des usagers du transport en commun
- Monsieur Normand Grenier, représentant de la MRC de L'Assomption
- Monsieur Gérard Jean, représentant de la MRC de D'Autray
- Monsieur Patrick Massé, représentant de la MRC de Montcalm
- Monsieur Gabriel Michaud, substitut du préfet de la MRC Les Moulins

Sont également présents à la rencontre :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale / secrétaire-trésorière du CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal du conseil d'administration
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 avril 2016
 - 2.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 avril 2016
3. Procès-verbal du comité exécutif - aucun
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1 Déboursés – avril 2016
 - 5.2 Conciliation bancaire – avril 2016
 - 5.3 Liste des comptes à payer - Aucun
6. Sujets spécifiques
 - 6.1 Circuits régionaux
 - 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 30 avril 2016
 - 6.1.2 Circuit #35 St-Lin-Laurentides / St-Jérôme
 - 6.1.3 Circuit #37 St-Lin-Laurentides / Terrebonne
 - 6.1.4 Circuit #125 St-Donat/Chertsey/Montréal
 - 6.2 Statistiques centrale d'appels au 31 mai 2016
 - 6.3 PELMS – Annexe H – Addenda – Support de la productivité reliée au Système OPUS – MRC Les Moulins
 - 6.4 PELMS – Annexe H – Addenda – Support de la productivité reliée au Système OPUS – MRC de L'Assomption
 - 6.5 PELMS – Annexe H – Addenda – Support de la productivité reliée au Système OPUS – CRTL
 - 6.6 Acquisition de 10 abribus - MRC Les Moulins
 - 6.7 Acquisition de 4 abribus - MRC L'Assomption
 - 6.8 Remboursement des frais de déplacement des membres du conseil d'administration
 - 6.9 États des revenus et des dépenses au 30 avril 2016
 - 6.10 Stationnement incitatif à Lavaltrie – état de situation
 - 6.11 Projet d'entente entre le CRTL et la municipalité de Ste-Sophie pour la desserte du circuit 35
 - 6.12 Gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine PL76 - discussion
7. Transport adapté - Aucun
8. Règlements
 - 8.1 Règlement no 48-03 – Règlement modifiant le règlement numéro 48, tel que déjà modifié par les règlements numéros 48-01 et 48-02, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport en ajoutant une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière
 - 8.2 Règlement no 18-06 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 18, tel que déjà modifié par les règlements numéros 18-01, 18-02, 18-03, 18-04 et 18-05, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Montcalm – circuit 35 Saint-Lin-Laurentides / Saint-Jérôme

Le 16 juin 2016

9. Avis de motion
 - 9.1 Règlement no 24-07 - Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 24 tel que déjà modifié par les règlements numéros 24-01, 24-02, 24-03, 24-04, 24-05 et 24-06, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins – Circuit numéro 125 Saint-Donat/Chertsey/Montréal
10. Rapport du président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 31 mai 2016
13. Sujets divers
 - 13.1. Séance du conseil d'administration du 5 octobre 2016
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-1124-06/2016

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Éric Chartré, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 16 juin 2016 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté en y ajoutant les points suivants :

- 13.2 Addenda au contrat du circuit n^o 31 – modification du libellé de la clause 8.10;
- 13.3 Addenda au contrat du circuit n^o 32 – modification du libellé de la clause 8.10;
- 13.4 Addenda au contrat du circuit n^o 34 – modification du libellé de la clause 8.10;
- 13.5 Addenda au contrat du circuit n^o 131-138 – modification du libellé des articles 15 et 16;
- 13.6 Projet de Loi n^o 83 - Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;

en y retirant le point suivant :

- 9.1 Avis de motion – Projet de règlement numéro 24-07 - Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 24, tel que déjà modifié par les règlements numéro 24-01, 24-02, 24-03, 24-04, 24-05 et 24-06, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins– circuit 125 Saint-Donat/Chertsey/Montréal.

Annexe 1.0 : Projet d'ordre du jour CA du 16 juin 2016

2. Procès-verbal du conseil d'administration

CA-1125-06/2016

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 avril 2016

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 27 avril 2016, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.1 : Procès-verbal CA du 27 avril 2016

2.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 avril 2016

À l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal du comité exécutif

Aucun

Le 16 juin 2016

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 20 avril au 6 juin 2016, portant la référence CRTL-CA2016-06, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : Liste de correspondance CRTL-CA2016-06

5. Bordereau des comptes

CA-1126-
06/2016

5.1 Déboursés

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2016 totalisant la somme de 520 256.80 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés du mois d'avril 2016

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire du mois d'avril 2016

Annexe 5.2 : Conciliation bancaire avril 2016

5.3 Liste des comptes à payer

Aucun

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 30 avril 2016

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 30 avril 2016.

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 30 avril 2016

6.1.2 Circuit #35 St-Lin-Laurentides/St-Jérôme

Discussions. Rappel aux membres que le contrat de service de transport pour le circuit 35 prend fin au 31 décembre 2016.

6.1.3 Circuit #37 St-Lin-Laurentides/Terrebonne

Discussions. Rappel aux membres que le contrat de service de transport pour le circuit 37 prend fin au 31 décembre 2016.

6.1.4 Circuit #125 St-Donat/Chertsey/Montréal

Il est proposé par les membres de tenir une rencontre le mercredi 6 juillet 2016 à 13 h 30 à la MRC de Montcalm pour donner suite aux différents échanges et statuer sur une position finale et commune sur l'avenir du circuit 125.

Considérant les différents enjeux financiers, la rencontre aura lieu en présence de l'ensemble des membres du conseil d'administration et des directeurs généraux des MRC.

Le 16 juin 2016

6.2 Statistiques – Centrale d'appels du Terminus Joliette au 31 mai 2016

Dépôt des statistiques de la centrale d'appels du Terminus Joliette répertoriés par réseaux pour la période se terminant le 31 mai 2016

Annexe 6.2 : Statistiques Centrale d'appels au 31 mai 2016

CA-1127-06/2016

6.3 PELMS – Annexe H – Addenda –Support de la productivité reliée au Système OPUS – MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-985-10/2014 adoptée par le CRTL lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} octobre 2014, autorisant le CRTL à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, un protocole d'entente relatif Programme d'entretien et support des logiciels et matériel sur site (PELMS);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 336-04-16 adoptée par la MRC Les Moulins lors de la séance du conseil tenue le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC Les Moulins adressée au CRTL de signer l'annexe H Support de la productivité reliée au Système OPUS, à inclure à l'entente relative au Programme d'entretien et support des logiciels et matériel sur Site (PELMS);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à signer l'annexe H – Addenda – Support de la productivité reliée au Système OPUS du protocole d'entente relatif au Programme d'entretien et support des logiciels et matériel sur site (PELMS) pour et au nom de la MRC Les Moulins.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins.

Annexe 6.3: Annexe H – Addenda – Support de la productivité reliée au Système OPUS

CA-1128-06/2016

6.4 PELMS – Annexe H – Addenda –Support de la productivité reliée au Système OPUS – MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-994-11/2014 adoptée par le CRTL lors de la séance du conseil tenue le 11 novembre 2014, autorisant le CRTL à signer pour et au nom de la MRC de L'Assomption, un protocole d'entente relatif Programme d'entretien et support des logiciels et matériel sur site (PELMS);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-05-108 adoptée par la MRC de L'Assomption lors de la séance du conseil tenue le 25 mai 2016;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de L'Assomption adressée au CRTL de signer l'annexe H Support de la productivité reliée au Système OPUS, à inclure à l'entente relative au Programme d'entretien et support des logiciels et matériel sur Site (PELMS);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à signer l'ANNEXE H – Addenda – Support de la productivité reliée au Système OPUS du protocole d'entente relatif au Programme d'entretien et support des logiciels et matériel sur site (PELMS) pour et au nom de la MRC de L'Assomption.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC de L'Assomption.

Annexe 6.4.: Annexe H – Addenda – Support de la productivité reliée au Système OPUS

Le 16 juin 2016

CA-1129-
06/2016

6.5 PELMS – Annexe H – Addenda – Support de la productivité reliée au Système OPUS – CRTL

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-995-11/2014 adoptée par le CRTL lors de la séance du conseil tenue le 11 novembre 2014, autorisant la signature du protocole d'entente relatif Programme d'Entretien et Support des Logiciels et Matériel sur Site (PELMS);

CONSIDÉRANT la proposition du fournisseur d'un contrat de service visant le support à la productivité reliée au Système OPUS intégré au Protocole d'entente relatif au Programme d'entretien et support des logiciels et matériel sur site (PELMS) sous l'ANNEXE H – Addenda – Support de la productivité reliée au Système OPUS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à signer l'ANNEXE H – Addenda – Support de la productivité reliée au Système OPUS du protocole d'entente relatif au Programme d'entretien et support des logiciels et matériel sur site (PELMS) pour et au nom du CRTL.

Annexe 6.5.: Annexe H – Addenda – Support de la productivité reliée au Système OPUS

CA-1130-
06/2016

6.6 Acquisition d'abribus, de dalles de béton et accessoires reliés aux abribus – MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales au Québec (SOFIL) autorisant l'achat d'abribus et d'accessoires reliés aux abribus;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC ;

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont conditionnelles à la réception d'une résolution des MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 384-05-16 de la MRC Les Moulins adoptée lors de la séance du conseil tenue le 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la MRC Les Moulins adressée au CRTL concerne l'acquisition de dix (10) abribus, de trois (3) caissons rétroéclairés, de six (6) dalles de béton, de treize (13) bancs et treize (13) paniers à rebuts dont 10 subventionnés ainsi que le retrait de quatre (4) abribus non subventionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'abribus, de caissons, de dalles de béton ainsi que d'accessoires reliés aux abribus pour et au nom de la MRC Les Moulins.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins.

CA-1131-
06/2016

6.7 Acquisition d'abribus, de dalles de béton et accessoires reliés aux abribus – MRC L'Assomption

CONSIDÉRANT le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales au Québec (SOFIL) autorisant l'achat d'abribus et d'accessoires reliés aux abribus;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC ;

Le 16 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont conditionnelles à la réception d'une résolution des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a manifesté le désir d'acquérir quatre (4) abribus avec dalles de béton ainsi que des accessoires reliés aux abribus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Chartré, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'abribus, de dalles de béton ainsi que d'accessoires reliés aux abribus pour et au nom de la MRC de L'Assomption, conditionnellement à la réception d'une résolution.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC de L'Assomption.

6.8 Remboursement des frais de déplacement des membres du conseil d'administration

Discussions entre les membres.

6.9 États des revenus et des dépenses au 30 avril 2016

Dépôt

CA-1132-
06/2016

6.10 Stationnement incitatif à Lavaltrie – état de situation

La directrice générale fait état de la situation des travaux d'excavation qui doivent être faites sur le site du stationnement incitatif à Lavaltrie suite à la constatation d'érosion de la pierre à un endroit spécifique.

La firme d'ingénierie responsable de la supervision des travaux et l'entrepreneur doivent effectuer les travaux de réfection et s'assurer que l'érosion est locale et ne se propage pas.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Gérard Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à entreprendre les démarches pour la réalisation des travaux d'excavation pour une dépense n'excédant pas 3 500.00 \$ plus taxes applicables.

QUE ces dépenses soient assumées par l'entrepreneur advenant une faute de ce dernier.

QUE ces dépenses soient assumées par le CRTL advenant problématique découlant d'un élément naturel et hors du contrôle de l'entrepreneur.

CA-1133-
06/2016

6.11 Projet d'entente entre le CRTL et la municipalité de Sainte-Sophie pour la desserte du circuit 35

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet d'entente entre le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) et la municipalité de Sainte-Sophie relativement à la desserte en transport en commun d'une portion du territoire de la municipalité de Sainte-Sophie via le circuit 35.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Massé, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'une contribution annuelle d'une somme de 50 000 \$, sujette à l'indexation de l'indice des prix à la consommation (IPC), sera versée au CRTL pour une durée de 4 ans.

Le 16 juin 2016

QUE le président, monsieur Alain Bellemare, et la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soient et sont autorisés à signer l'entente entre le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) et la municipalité de Sainte-Sophie pour la mise en place, par le CRTL, d'un service de transport en commun de personnes par autobus entre la municipalité de Saint-Lin-Laurentides et la ville de Saint-Jérôme qui dessert le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la municipalité de Sainte-Sophie.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente entente à la MRC de Montcalm.

Annexe 6.11 : Projet d'entente entre le CRTL et la municipalité de Ste-Sophie

6.12 Gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine PL-76

Discussions

7. Transport adapté

Aucun

8. Règlement

CA-1134-
06/2016

8.1 Règlement numéro 48-03 – Règlement modifiant le règlement numéro 48, tel que déjà modifié par les règlements numéro 48-01 et 48-02, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport en ajoutant une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière tenue le 27 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Sylvain Breton et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 48-03 Règlement modifiant le règlement numéro 48, tel que déjà modifié par les règlements numéro 48-01 et 48-02, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport en ajoutant une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière.

QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

Annexe 8.1 Règlement no 48-03 Titres de transport

CA-1135-
06/2016

8.2 Règlement numéro 18-06 – – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 18, tel que déjà modifié par les règlements numéro 18-01, 18-02, 18-03, 18-04 et 18-05, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Montcalm – circuit 35 Saint-Lin-Laurentides / Saint-Jérôme

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière tenue le 27 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Breton, appuyé par monsieur Patrick Massé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Le 16 juin 2016

QUE soit et est adopté le règlement numéro 18-06 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 18, tel que déjà modifié par les règlements numéro 18-01, 18-02, 18-03, 18-04 et 18-05, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Montcalm – circuit 35 Saint-Lin-Laurentides / Saint-Jérôme.

QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

Annexe 8.2 Règlement no 18-06 Circuit #35

9. Avis de motion

9.1 Projet de règlement numéro 24-07 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 24, tel que déjà modifié par les règlements numéro 24-01, 24-02, 24-03, 24-04, 24-05 et 24-06, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins - Circuit numéro 125 Saint-Donat / Chertsey / Montréal

Point retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur Alain Bellemare, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale/Secrétaire-trésorière

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis la dernière séance du conseil d'administration.

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 31 mai 2016

Dépôt du registre des requêtes et commentaires positifs, du registre des plaintes et commentaires négatifs couvrant les mois d'avril et de mai 2016 ainsi que le bilan au 31 mai 2016.

Annexe 12.0 : Requêtes et commentaires positifs avril et mai 2016
 Plaintes et commentaires négatifs avril et mai 2016
 Bilan au 31 mai 2016

13. Sujets divers

13.1 Séance du conseil d'administration du 5 octobre 2016

Les membres conviennent de déplacer la séance du conseil prévue pour le mercredi 5 octobre au jeudi 13 octobre 2016 au même endroit, soit la salle de conférence du Réseau de transport collectif régional de la MRC de L'Assomption (RTCR) située au 75, rue Notre-Dame à Repentigny.

13.2 Addenda au contrat du circuit numéro 31 – modification du libellé de la clause 8.10

CONSIDÉRANT le contrat de transport en commun de personnes circuit Saint-Gabriel / Joliette ligne 31 intervenu entre le Conseil régional de transport de Lanaudière et Brandon Transport inc se terminant au 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu que le délai prévu au deuxième alinéa de l'article 8.10 pour le remplacement d'un véhicule en cas de bris mécanique, soit quarante-cinq (45) minutes, était insuffisant en certaines circonstances;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de modifier l'article 8.10 pour tenir compte de la rapidité de réaction du transporteur plutôt que du temps maximum pour se rendre sur les lieux du bris mécanique;

CA-1136-06/2016

Le 16 juin 2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Massé, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'un addenda soit ajouté au contrat de transport en commun de personnes pour modifier le libellé de l'article 8.10 afin de mieux refléter la réalité opérationnelle par le fait que le transporteur doit, dans les vingt minutes suivant le bris mécanique, s'assurer qu'un véhicule de remplacement quitte le garage.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à signer pour et au nom du Conseil régional de transport de Lanaudière l'addenda au contrat de transport en commun de personnes circuit Saint-Gabriel / Joliette ligne 31.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au transporteur.

CA-1137-
06/2016

13.3 Addenda au contrat du circuit numéro 32 – modification du libellé de la clause 8.10

CONSIDÉRANT le contrat de transport en commun de personnes circuit Saint-Michel-des-Saints / Joliette ligne 32 intervenu entre le Conseil régional de transport de Lanaudière et Brandon Transport inc se terminant au 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu que le délai prévu au deuxième alinéa de l'article 8.10 pour le remplacement d'un véhicule en cas de bris mécanique, soit quarante-cinq (45) minutes, était insuffisant en certaines circonstances;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de modifier l'article 8.10 pour tenir compte de la rapidité de réaction du transporteur plutôt que du temps maximum pour se rendre sur les lieux du bris mécanique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Massé, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'un addenda soit ajouté au contrat de transport en commun de personnes pour modifier le libellé de l'article 8.10 afin de mieux refléter la réalité opérationnelle par le fait que le transporteur doit, dans les vingt minutes suivant le bris mécanique, s'assurer qu'un véhicule de remplacement quitte le garage.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à signer pour et au nom du Conseil régional de transport de Lanaudière l'addenda au contrat de transport en commun de personnes circuit Saint-Michel—des-Saints / Joliette ligne 32.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au transporteur.

CA-1138-
06/2016

13.4 Addenda au contrat du circuit numéro 34 – modification du libellé de la clause 8.10

CONSIDÉRANT le contrat de transport en commun de personnes circuit Rawdon / Joliette ligne 34 intervenu entre le Conseil régional de transport de Lanaudière et Brandon Transport inc se terminant au 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu que le délai prévu au deuxième alinéa de l'article 8.10 pour le remplacement d'un véhicule en cas de bris mécanique, soit quarante-cinq (45) minutes, était insuffisant en certaines circonstances;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de modifier l'article 8.10 pour tenir compte de la rapidité de réaction du transporteur plutôt que du temps maximum pour se rendre sur les lieux du bris mécanique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Massé, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'un addenda soit ajouté au contrat de transport en commun de personnes pour modifier le libellé de l'article 8.10 afin de mieux refléter la réalité opérationnelle par le

Le 16 juin 2016

fait que le transporteur doit, dans les vingt minutes suivant le bris mécanique, s'assurer qu'un véhicule de remplacement quitte le garage.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à signer pour et au nom du Conseil régional de transport de Lanaudière l'addenda au contrat de transport en commun de personnes circuit Rawdon / Joliette ligne 34.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au transporteur.

CA-1139-
06/2016

13.5 Addenda au contrat du circuit numéro 131-138 – modification du libellé des articles 15 et 16

CONSIDÉRANT le contrat de transport en commun de personnes circuit Berthierville/Lavaltrie/Joliette ligne 131-138. intervenu entre le Conseil régional de transport de Lanaudière et Brissette et frères limité se terminant au 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu que le délai prévu au troisième alinéa de l'article 15 et au premier alinéa de l'article 16 du cahier des charges pour le remplacement d'un véhicule en cas de bris mécanique, soit quarante-cinq (45) minutes, était insuffisant en certaines circonstances;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de modifier les articles 15 et 16 du cahier des charges pour tenir compte de la rapidité de réaction du transporteur plutôt que du temps maximum pour se rendre sur les lieux du bris mécanique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Massé, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'un addenda soit ajouté au contrat de transport en commun de personnes pour modifier le libellé des articles 15 et 16 afin de mieux refléter la réalité opérationnelle par le fait que le transporteur doit, dans les vingt minutes suivant le bris mécanique, s'assurer qu'un véhicule de remplacement quitte le garage.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à signer pour et au nom du Conseil régional de transport de Lanaudière l'addenda au contrat de transport en commun de personnes circuit Berthierville/Lavaltrie/Joliette ligne 131-138.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au transporteur.

13.6 Projet de loi n° 83 – Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique

Discussions

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le mercredi 7 septembre 2016 à la MRC Les Moulins.

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 16 juin 2016 soit et est levée.

CA-1140-
06/2016

Alain Bellemare
Président

Tanya Grenier
Directrice générale/Secrétaire-trésorière